



ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL :

LE GOUVERNEMENT SE TROMPE DE PROBLEME...

ET DONC DE SOLUTION

L'avenir de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, joyau de notre patrimoine national et mondial, est à la croisée des chemins. Le projet de transférer sa gestion vers l'établissement public industriel et commercial (EPMSM) menace le modèle économique solidaire du Centre des monuments nationaux (CMN) et, avec lui, l'équilibre de 110 monuments répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous refusons que le démembrement du Centre des monuments nationaux serve de réponse à une difficulté qui relève d'abord de la responsabilité de l'État.

En tant qu'acteurs du service public, nous sommes force de proposition.

L'État doit d'abord assumer ses responsabilités. La préservation de la baie, la lutte contre l'ensablement, le barrage hydraulique et l'adaptation au changement climatique relèvent de politiques publiques environnementales. Le ministère de la Transition écologique doit donc financer les infrastructures dont il partage la responsabilité.

Les Régions Bretagne et Normandie doivent également prendre leur part. Revendiquer un rôle accru dans la gouvernance implique d'assumer durablement les investissements qui en découlent.

Enfin, la régulation des flux touristiques constitue un levier d'action immédiat. Un lissage annuel et journalier des visites améliorerait l'accueil du public, préserverait le monument et réduirait durablement les coûts d'exploitation.

Ces mesures répondent aux difficultés du site sans remettre en cause le Centre des monuments nationaux.

Le Gouvernement se trompe de diagnostic. Il traite comme un problème d'organisation administrative ce qui relève d'abord d'une question de financement public et de répartition des responsabilités.

Les difficultés de l'EPMSM tiennent principalement au financement des infrastructures nécessaires au maintien du caractère maritime de la baie : barrage, désensablement, ouvrages hydrauliques et mobilités. Ces missions relèvent des politiques environnementales et territoriales conduites par l'État et les collectivités.

Les recettes du Centre des monuments nationaux ont, quant à elles, une autre finalité : conserver, restaurer et transmettre le patrimoine national. Elles n'ont pas vocation à compenser durablement le sous-financement de politiques publiques qui relèvent d'autres ministères ou d'autres collectivités.

Transférer l'Abbaye reviendrait précisément à brouiller cette distinction. Le Gouvernement répond ainsi à une impasse budgétaire par une réforme institutionnelle, sans démontrer qu'elle résoudra durablement les difficultés de l'EPMSM.

Une telle réforme fragiliserait le modèle de solidarité porté par le Centre des monuments nationaux et ouvrirait la voie à une mobilisation croissante des recettes patrimoniales de l'abbaye pour financer des charges qui ne relèvent pas de sa vocation première.

D'autres solutions existent. L'État doit clarifier les responsabilités de chacun, redéfinir le financement des infrastructures de la baie et examiner les scénarii alternatifs avant toute évolution statutaire.

C'est précisément ce travail qu'il n'a pas conduit. Aucune étude d'impact n'a été rendue publique. Aucun scénario alternatif n'a été expertisé. Aucune concertation n'a permis d'examiner les solutions pourtant envisageables.

Le Gouvernement inverse ainsi l'ordre des priorités : il réforme les établissements avant d'avoir clarifié les politiques publiques.

L'intersyndicale demande donc la suspension du projet de transfert et l'ouverture immédiate d'une véritable concertation associant l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales et les organisations syndicales.

Le Mont-Saint-Michel mérite une gouvernance construite dans l'intérêt du patrimoine, des territoires, des agents et des générations futures.

Paris, le 22 juillet 2026